DEXIA Consulting

PRT7 : LES OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre légal du dispositif français de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.
- Identifier l'étendue des nouvelles obligations pour et adopter les bonnes pratiques.

Public

Agents immobiliers et leurs collaborateurs.

Prérequis

Aucun.

Durée

2h00

Programme

Module 1 : Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : champs d'application du dispositif

1 - La notion de blanchiment de capitaux
- Les actes de blanchiment de capitaux
- Le processus de blanchiment de capitaux
- Les particularités de la fraude fiscale

2 - L'immobilier, une cible privilégiée du blanchiment de capitaux
- Les activités concernées par le dispositif
- Les activités exclues du dispositif

3 - Les organismes de la lutte contre le blanchiment de capitaux
- Le groupement d'actions financières (GAFI)
- Tracfin, la cellule de renseignements nationale - suite
- Les prérogatives de Tracfin

Module 2 : Déclaration de soupçon, obligation clé du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux

1 - Préambule
- Rappel des obligations principales des professionnels immobiliers

2 - Le champ d'application de la déclaration de soupçon
- La déclaration de "toute opération anormale"
- Les sommes et opérations visées

3 - La notion de soupçon
- La définition du soupçon
- Le soupçon et la relation d'affaires

4 - La procédure et les caractéristiques de la déclaration de soupçon
- Le caractère confidentiel de la déclaration
- Le moment de la déclaration
- Une procédure écrite
- La désignation du déclarant
- Le correspondant
- Le contenu de la déclaration
- Le traitement de la déclaration de soupçon

5 - La protection du déclarant
- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale

Module 3 : Obligation de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux

1 - Préambule
- Rappel des obligations principales des professionnels de l'immobilier

2 - La connaissance du client
- Avant d'entrée en relation d'affaires
- Pendant la relation d'affaires
- Connaissance du client et origines des fonds
- L'identification du bénéficiaire
- L'identification du bénéficiaire
- Le registre des bénéficiaires effectifs
- Le client occasionnel

3 - L'appréciation du risque
- L'adaptation de la vigilance en fonction du niveau du risque

- La vigilance simplifiée
- La vigilance renforcée

Module 4 : Procédures internes, formation, et lutte contre le blanchiment de capitaux

1 - La mise en place de procédures internes
- Un système d'évaluation et de gestion des risques
- La classification des risques
- Le dispositif de suivi

2 - La conservation des documents
- Durée de conservation des documents
- Les règles de confidentialité à respecter

3 - La formation et l'information du personnel
- Le personnel concerné
- Le contenu de la formation

Module 5 : Contrôle et sanctions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

1 - La procédure de contrôle
- Le renforcement du régime de contrôle
- L'organe de contrôle
- La saisine de la Commission nationale des sanctions
- La notification des griefs
- La convocation et la tenue de la séance
- Le procès-verbal et les recours

2 - Les sanctions
- Les sanctions administratives
- Les risques et sanctions pénales
- Le rapport d'activité 2016 de la Commission nationale des sanctions
- Les chiffres clés et les manquements constatés

Moyens pédagogiques et techniques

Séance de formation en ligne avec module e-learning contenant animations, textes, voix off et quiz.

Expert métier : Céline LAURENT
- Diplôme supérieur du Notariat – DEA en droit immobilier privé et public.
- Plus de 10 ans d'expérience en droit immobilier et activités immobilières

Moyens d'évaluation et de suivi

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de chaque module e-learning.

Coordonnées pour support :
- e-mail : contact@dexia-consulting.com
- Téléphone : 06 17 55 88 07 (09 h à 12 h et 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire au participant

Ordinateur avec connexion internet.